

AMNESTY INTERNATIONAL

Communiqué de presse

Index AI : AMR 51/024/2007 (Public)

Bulletin n° : 023

ÉFAI

2 février 2007

États-Unis. Le droit à la liberté de conscience d'un militaire opposé à la guerre en Irak doit être respecté

En attendant le procès, lundi 5 février, d'Ehren Watada, pour son refus de participer à la guerre en Irak, Amnesty International a déclaré qu'un verdict de culpabilité constituerait une violation du droit internationalement reconnu à l'objection de conscience.

« *Si Ehren Watada est condamné, Amnesty International le considèrera comme un prisonnier d'opinion et demandera sa libération immédiate et inconditionnelle* », a déclaré Susan Lee, directrice du programme Amériques d'Amnesty International.

Âgé de vingt-huit ans, le lieutenant Ehren Watada est passible d'une peine d'emprisonnement de quatre ans pour avoir refusé de retourner en Irak en juin 2006 et avoir commenté en public son objection à cette guerre.

Ehren Watada a déclaré que son refus se fondait sur sa conviction que la guerre en Irak était illégale et immorale. Lors d'une audience préliminaire le 16 janvier, un juge militaire a statué qu'Ehren Watada ne pouvait pas fonder sa défense sur la question de la légalité de la guerre en Irak.

Cependant, le droit de refuser de servir dans l'armée pour des raisons relevant de la liberté de pensée, de conscience ou de religion est protégé par les normes internationales relatives aux droits humains, y compris l'article 18 de la Déclaration universelle des droits de l'homme et l'article 18 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP), que les États-Unis ont ratifié.

Ehren Watada s'est engagé dans l'armée en 2003 pour une période de trois ans qui devait prendre fin en décembre 2006. En janvier 2006, il a remis une lettre à ses supérieurs dans laquelle il exposait les raisons pour lesquelles il refusait de participer à la guerre en Irak et voulait quitter l'armée. Il n'a pas demandé le statut d'objecteur de conscience parce que le règlement militaire dispose que les demandeurs doivent être opposés à la guerre sous toutes ses formes et ne prévoit pas de statut d'objection à une guerre en particulier.

Dans sa lettre, Ehren Watada a écrit qu'il était tellement convaincu par cette cause qu'il était prêt à aller en prison ou à mourir pour la défendre ; qu'il accepterait toute punition et trouverait son réconfort en sa bonne conscience, « *quand la voie la plus facile, la plus sûre aurait été de servir un an en Irak* ». Il a été informé en mai 2006 que sa demande avait été refusée. Ehren Watada a de nouveau reçu l'ordre de rejoindre son unité en Irak en juin 2006, mais il a refusé d'obéir.

Amnesty International a déjà adopté comme prisonniers d'opinion plusieurs objecteurs de conscience incarcérés aux États-Unis. Il s'agissait notamment de Camilo Mejia, condamné à une année d'emprisonnement pour son objection à la guerre en Irak, et d'Abdullah Webster, qui avait refusé de participer à cette guerre en raison de ses convictions religieuses. Un autre, Kevin Benderman, a été condamné à quinze mois d'emprisonnement après avoir refusé de retourner en Irak en raison des scènes de dévastation dont il avait été témoin là-bas. Tous les trois ont été libérés depuis lors.

Document public

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566

Amnesty International, 1 Easton St., Londres WC1X 0DW. site : <http://www.amnesty.org>